REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/047 DU 20 MARS 2020 PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS DE L'OFFICE BURUNDAIS DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION « OBUHA »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques;

Vu la Loi nº1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/09 du 09 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/13 du 9 août 2011 portant Révision du Code Foncier du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 12 août 2016 portant Code de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction au Burundi ;

Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Administratifs ;

Vu le Décret-loi nº1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi;

Vu le Décret n°100/086 du 26 juillet 2018 portant Organisation du Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Décret n° 100/ 079 du 24 mai 2019 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction : «OBUHA » en sigle ;

Sur proposition du Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire ;

DECRETE:

W

18

MAS

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur de la Planification :

Ir. Omer NIYONKURU;

- Directeur de la Gestion Urbaine :

Ir. Moïse NIYONZIMA;

- Directeur des Etudes et Laboratoire :

Ing. Prosper NKURUNZIZA;

Directeur de l'Aménagement et Entretien de la Voirie Urbaine :

Ing. Jean Paul MPAWENIMANA;

– Directeur des Constructions :

Ing. Désiré NIZIGIYIMANA;

Directeur de la Gestion Immobilière et Maintenance ;

Ing. Mélance NIMFASHA;

Directeur de l'Environnement, Hygiène et Assainissement :

Ing. Cléophas BIZABISHAKA;

Directeur de Raccordement aux Réseaux Publics ;

Ing. Jérémie MAJAMBERE;

Directeur du Bâtiment ;

Monsieur Ernest NDIKUMANA;

Directeur des Ressources Humaines ;

Monsieur Massoud NYABENDA;

Directeur des Ressources Financières ;

Monsieur Isaac NIYONKURU;

Directeur des Approvisionnements ;

Mademoiselle Marlène KUBWAYO.

in

M

18

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

<u>Article 3</u>: Le Ministre ayant l'Urbanisme et l'Habitat dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 🕸 mars 2020

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr. Joseph BUTORE.

LE MINSTRE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,

Belle Y.

Ir. Jean Bosco NTUNZWENIMANA.